

ARRETES ET DECISIONS**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE****ARRETE N° 12-MENRS du 13 mars 1978 portant création de divisions au sein du service de la gestion des services de l'université du Bénin.**

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnes ;

Vu l'arrêté n° 8-MEN-RS du 15 février 1978 portant nomination ;

Vu les nécessités du service,

A R R E T E :

Article premier. — Il est créé au sein du service de la gestion des services généraux de l'université du Bénin les divisions suivantes :

- Division du parc automobile
- Division du magasin général
- Division du service des voyages, des déplacements, du transit, des réceptions, des cérémonies et des courses diverses.
- Division de l'entretien des bâtiments, du mobilier, des matériels de l'université du Bénin.
- Division des achats et des commandes, des bons de carburants et des lubrifiants.

Art. 2 — Le chef du service de la gestion des services généraux est placé sous l'autorité directe du secrétaire général de l'université du Bénin.

Art. 3 — Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 13 mars 1978

Lassissi Dikéni Kerim